

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 novembre 2022
Convocation du : 18 novembre 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt quatre novembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOU, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Hugues QUESTE, Sylvie GUSTIN, Grégory PICKEU, Rut LERNER-BERTRAND, Laurent DERONNE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT: Nicolas HOURDRY

SECRETARE DE SEANCE : Grégory PICKEU

DE22.167

ADMINISTRATION MUNICIPALE
CENTRE SOCIAL SALENGRO
OCCUPATION PRECAIRE POUR LE PROJET « PEPITE »
CONVENTION

Autorisation - Approbation

☞

Vu les articles L 2121-29 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

De nombreuses études ont été menées en France pour chiffrer le nombre de personnes sans emploi et sans qualification. Le repérage de cette population est un enjeu décisif avec un accompagnement adapté au public visé.

Fort de ce constat et afin de répondre à ce besoin, le centre social Salengro s'est saisie de cette problématique grâce au projet « Pépite ». Ce projet s'adresse aux demandeurs d'emploi vulnérables, en difficultés d'insertion professionnelle, habitant les quartiers prioritaires et peu qualifiés. Il vise à donner de la brillance à toute personne qui intégrera le dispositif, il s'agit de les accompagner afin qu'elle se dévoile comme acteur, producteur de leur parcours et de leur avenir.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ce dispositif, les personnes chargées de ce dispositif projettent l'installation d'un bureau d'accueil en quartier prioritaire.

Pour permettre l'installation de « Pépite », il convient que soit mis à disposition du Centre Social Salengro, un bureau situé au 57 rue Paul BERT, dans le bâtiment anciennement utilisé pour le CDI.

Au regard de l'objet, la mise à disposition est consentie à titre gracieux, et accordée aux charges et conditions reprises dans la convention jointe à la présente délibération. De nature précaire, elle est consentie à compter du 5 décembre 2022, pour une durée de 1 an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la mise à disposition d'un bureau, selon les conditions de la convention de mise à disposition dont le projet est annexé à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition ainsi que tous actes et documents relatifs à cette disposition, qui en seraient la suite et la conséquence.

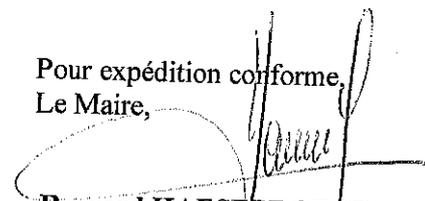
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Grégory PICKEU
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille